



District de Maine et Loire de Football

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE LOISIRS

### PROCES VERBAL N° 04 – SAISON 2024/2025

Réunion du	Jeudi 17 octobre 2024
Présidence	M. DUMAS Dominique
Présent(s)	BENAITEAU Gérard, CHEVET Michel, LORANT Ghislaine
Excusés	CALET Gilles, MOREAU Annie, CHIRON Alexandra, GEORGES Annabelle, PRUDHOME Virginia, NOBLET Emmanuelle, MAUPILIER Jacques

#### 1. Approbation du Procès-verbal

Le procès-verbal n° 3 du 12 septembre 2024 est adopté sans remarque particulière.

#### 2. Coupe de l'amitié loisirs

La commission fait un point sur le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe de l'Amitié qui s'est déroulé le 11 octobre 2024, elle constate les infractions suivantes :

➤ Forfait général pour toute la compétition du club de Baugé EA Baugeois  
Mail reçu par le district le 04/10 après la composition des groupes.

➤ **Angers NDC- La Possonnière Saven. Match n°29561545 groupe D**

Le joueur de La Possonnière Saven., BABONEAU Louison licence n° 470613803 a participé à la rencontre ci-dessus alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur senior libre.

Considérant que le club de La Possonnière Saven n'a pas respecté l'article 3 de la Coupe de l'Amitié Loisirs, la commission propose match perdu par pénalité à l'équipe de La Possonnière Saven pour en reporter le bénéfice à l'équipe de NDC et transmet le dossier à la CDSR.

➤ **Daumeray Ajax- Angers Enseig Public. Match n°29561554 groupe E**

Le joueur de Daumeray Ajax, REVEILLERE Romain licence n° 2543668111 a participé à la rencontre ci-dessus alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur senior libre.

Considérant que le club de Daumeray Ajax n'a pas respecté l'article 3 de la Coupe de l'Amitié Loisirs, la commission propose match perdu par pénalité à l'équipe de Daumeray Ajax pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Angers Enseig. Public et transmet le dossier à la CDSR.

### ➤ **Le Longeron Torfou AS – Puy Maz Tess. Match n° 29561836 groupe H**

Le joueur du Longeron Torfou, FONTENEAU Alexis licence n° 460612712 a participé à la rencontre ci-dessus alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur senior libre.

Le joueur de Puy Maz Tess1 GUILBAULT Sébastien licence n° 460611025 a participé à la rencontre ci-dessus alors qu'il ne possédait qu'une licence de joueur senior libre.

Considérant que les 2 clubs n'ont pas respecté l'article 3 de la Coupe de l'Amitié loisirs, la commission propose match perdu par pénalité aux 2 équipes et transmet le dossier à la CDSR.

## **3. Points sur les 1<sup>ers</sup> plateaux**

### Foot Féminin à 8

Rappel du règlement :

- 12 licenciées maximum inscrites sur la feuille de match,
- Toutes les joueuses ou dirigeantes peuvent être commissaire au terrain et/ou arbitre à condition d'être majeure.

Points de vigilance :

- Attention à bien garder l'esprit loisirs sur les plateaux
- Concernant les tacles autorisés : accord entre les clubs avant le plateau.
- Ne pas oublier de renvoyer les feuilles de matchs
- En cas de plateau remis, bien penser à cliquer sur la petite croix en haut à droite afin de prévenir le district exemple (plateau reporté suite orange).

### Foot mixte à 8

Rien à signaler sur les 2 premiers plateaux, les feuilles de matchs sont remplies correctement.

### Foot en marchant

Bon déroulement du 1<sup>er</sup> plateau à Ste Gemmes sur Loire, 5 équipes présentes, prochain plateau à Montreuil Juigné le 25 octobre.

## **4. Point sur la réunion des présidents de commissions**

La commission nomme un vice-président : Gérard BENAITEAU et un secrétaire Michel CHEVET.

## 6. Questions diverses

- Mail du club de Varennes Villebernier suite inversion du match.  
Le district a répondu.

*Prochaines réunions le mercredi 20 novembre, 19 décembre, 16 janvier, 20 février, 20 mars, 10 avril, 22 mai*

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de Séance</b>
M. DUMAS Dominique	M. CHEVET Michel